

Mars 2024

ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur du GROUPE BPCE SPORTS. La compétition est ouverte à tous les adhérent(e)s GROUPE BPCE SPORTS répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur du GROUPE BPCE SPORTS.

ARTICLE 2 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association. Le Challenge National se disputera selon le Guide de la compétition de PADEL de la Fédération Française de Tennis.

Le nombre de participants au Challenge National restera à la main de l'entreprise organisatrice en fonction de sa capacité de réception.

En cas de dépassement de cette capacité, des qualifications régionales pourront être envisagées.

ARTICLE 3 :

Les compétitions seront auto-arbitrées par les participants eux-mêmes jusqu'aux ½ finales. A partir de cette phase, des arbitres pourront être prévus.

Un Juge Arbitre (Organisateur et/ou Délégué Groupe BPCE SPORTS) officiera sur la durée du Challenge pour gérer les éventuels litiges sportifs.

Le Groupe BPCE SPORTS sera représenté au Challenge National par un ou plusieurs délégués qui auront pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats et des classements.

ARTICLE 4 :

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de compétition un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré 10 minutes de battement. Passé ce délai l'équipe défaillante sera considérée comme étant forfait.

ARTICLE 5 :

Les matchs se joueront les uns après les autres, sans retard et en tenant compte de la programmation des matchs prévus. L'ordre des matchs ne peut être modifié sans l'autorisation de l'organisateur et du Juge Arbitre.

Un échauffement de 5 minutes entre les joueurs est obligatoire.

Le temps maximum autorisé entre deux points est de 20 secondes.

Le temps maximum autorisé entre les changements de côtés est de 90 secondes. Après le 1^{er} jeu de chaque set et pendant le tie-break, le jeu sera continu et les joueurs changeront de côté sans prendre un temps de repos.

Une période de repos maximum de 2 minutes est autorisée à la fin de chaque set.

S'il survient un élément qui fait que la partie doit être interrompue (pluie, incident technique), les temps d'échauffement suivants seront appliqués.

- Jusqu'à 5 mn d'interruption : pas d'échauffement
- De 6 à 20 minutes d'interruption : 3 minutes d'échauffement
- + de 21 minutes d'interruption : 5 minutes d'échauffement

Le jeu pourra alors reprendre là où il a été stoppé.

ARTICLE 6 :

En cas de blessure, chaque joueur a 3 minutes accordées pour ses soins médicaux.

ARTICLE 7 :

En cas de forfait délibéré au cours du Challenge national, l'équipe défaillante ne participera pas à la compétition l'année suivante. Tous comportements, attitudes et gestes agressifs et antisportifs commis par des joueurs à l'encontre du Juge Arbitre, des adversaires, du partenaire, des spectateurs ou toute autre personne liée au Tournoi seront sanctionnés par le Juge Arbitre suivant la grille de sanctions suivantes :

1^{ère} infraction Avertissement

2^{ème} infraction → Avertissement avec perte d'un jeu

3^{ème} infraction → Avertissement avec perte de trois jeux

Les infractions des deux joueurs sont cumulées.

En cas d'infraction grave (agression physique ou verbale grave), le délégué en collaboration avec le juge arbitre autorisera la disqualification immédiate du joueur. L'équipe perd le match et ne peut continuer le Challenge.

Le Responsable de discipline devra avertir le Bureau National sur le Comportement du participant ou de l'équipe et pourra exclure leur présence au Challenge suivant.

ARTICLE 8 :

Challenges Hommes – Femmes et Mixte sur 4 terrains minimum homologués FFT.

Il sera procédé à trois compétitions séparées avec un classement final par catégorie

Dans chacune des compétitions, les challenges seront divisés en 2 phases :

- 1^{er} tour → Phase de Poules
- 2^{ème} tour → Phase Finales
- 1^{er} tour

Les équipes seront réparties en Poule en fonction du nombre de participants, par tirage au sort effectué sous le contrôle du délégué Groupe BPCE SPORTS. Toutes les équipes d'une même poule se rencontrent. Un classement est établi à l'issue de toutes les rencontres.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour principal. Les autres sont qualifiés pour le tour complémentaire.

La qualification est faite sur le meilleur set average et si nécessaire le meilleur jeu average.

L'organisateur peut prévoir de repêcher le ou les meilleur(s) 3^{ème}(s) pour compléter le Tableau Principal.

- 2^{ème} tour
 - a. Tableau principal

Les 1^{ers} de poule rencontrent les 2nd de poule suivant un calendrier pré établi, sans pouvoir rencontrer les équipes de la phase 1.

b. Tableau complémentaire

Les 3^{èmes} de poule rencontrent les 4^{èmes} de poule suivant un calendrier pré établi sans pouvoir rencontrer les équipes de la phase 1.

ARTICLE 9 :

Le Challenge se déroulera sous un Format court ou long, laissé au choix de l'organisateur en fonction du nombre d'équipes représentées.

Format court

2 Sets gagnants de 4 jeux :

- Si 4/4 dans le 2^{ème} set : jeu décisif en 7 pts
- Si égalité 1 set partout : super jeu décisif en 10 points

Format long

2 Sets gagnants de 6 jeux :

- Si 6/6 dans le 2^{ème} set : jeu décisif en 7 pts
- Si égalité 1 set partout : super jeu décisif en 10 points

Les finales H – F – M seront systématiquement en format long.

ARTICLE 10 :

Un joueur ne pourra disputer qu'un nombre maximum de matches par jour, déterminé en fonction des formats de jeu utilisés au cours de la compétition.

Interdiction de disputer plus de 7 matchs (format court) dans une journée.

Interdiction de disputer plus de 4 matchs (format long) dans une journée

ARTICLE 11 :

CHALLENGE NATIONAL GROUPE BPCE SPORTS PAR EQUIPE

Le Challenge national GROUPE BPCE SPORTS par Equipes sera attribué à l'équipe classée première par addition de points obtenus par leurs trois meilleures équipes dans chacune des catégories hommes, dames et mixtes.

En cas d'égalité entre 2 équipes classées premières, le Challenge sera attribué :

- 1) par priorité à l'équipe championne sortante si elle fait parties des 2 équipes classées premières
- 2) si cette condition n'est pas remplie, à l'équipe ayant engagé le plus grand nombre de joueurs et joueuses.

Attribution des points pour le Challenge National Groupe BPCE Sports par équipe dans chaque catégorie.

Pour être classée au Challenge par Equipe, un double devra être composé de 2 personnes de la même entreprise (sauf dérogation individuelle du RI art 6-5-2 sur les équipes incomplètes.)

Pour être classée, une entreprise devra aligner au moins une équipe dans chaque catégorie (H F M)

Un barème de points attribués au classement général de chaque catégorie alimentera le classement.

- **Vainqueur Homme / Femme / Mixte 10 points**
- **Finaliste Homme / Femme / Mixte 9 points**

- **3^{ème} Homme / Femme / Mixte 8 points**
- **4^{ème} Homme / Femme / Mixte 7 points**
- **5^{ème} Homme / Femme / Mixte 6 points**
- **6^{ème} Homme/ Femme / Mixte 5 points**
- **7^{ème} Homme/ Femme / Mixte 4 points**
- **8^{ème} Homme/ Femme / Mixte 3 points**
- **9^{ème} Homme/ Femme / Mixte 2 points**

- **Tout autre classement 1 point**

ARTICLE 12 :

Le titre de Champion de France "individuel" sera attribué à la fin de la compétition aux vainqueurs des finales de chaque catégorie (Hommes – Femmes – Mixtes).

Les récompenses sont attribuées aux 3 premières paires de chaque catégorie (Hommes – Femmes – Mixtes).

ARTICLE 13 :

SELECTION NATIONALE PADEL

- ⇒ **Participer aux compétitions nationales et/ou internationales**
- ⇒ **Pour être éligible, il faut :**
 - Avoir participer à 1 des 2 derniers Challenges à minima
 - Être dans la liste des sélectionné(e)s, définie par le Responsable et/ou le Sélectionneur de la discipline
 - La sélection se fait individuellement et non par paire.
 - Les paires de la sélection (Hommes – Femmes) seront faites par le sélectionneur lors des compétitions programmées

CAHIER DES CHARGES DISCIPLINE PADEL

- Dates du Challenge

- Prendre contact au préalable avec le secrétariat du GROUPE BPCE SPORTS et le Responsable de la discipline pour vérification de la non-concurrence avec un autre Challenge.
- Terrains
 - 4 terrains minimum.
- Déroulement du Challenge
 - 2 jours minimum.
- Récompenses à prévoir
 - **Récompenses Challenge National GROUPE BPCE SPORTS**
 - Le Trophée du Challenge National GROUPE BPCE SPORTS PADEL sera remis chaque année par l'organisateur à l'équipe vainqueur de l'année. Celui-ci devra faire passer, chaque année au nouvel organisateur le Trophée pour remise en jeu.
 - Une récompense sera attribuée aux 3 première équipes du Challenge National GROUPE BPCE SPORTS, qu'elles conserveront.
 - **Récompenses Challenge**
 - Une récompense sera attribuée aux champions de France de catégorie (Hommes – Femmes – Mixtes), ainsi qu'aux deuxièmes et troisièmes de chaque catégorie
 - **Trophée du Fair Play**
- Récompenses complémentaires
 - Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, délivrer un trophée par tranche d'âge